

REPOOS

Je soutiens l'initiative de la municipalité qui propose d'élargir le secteur sauvegardé parce qu'il semble normal que l'environnement et le bâti du XIXe soient préservés de toute construction inappropriée, ou de pollution esthétique, si l'on considère l'opportunité donnée à Bourges de devenir capitale de la Culture en 2028.

Comme j'approuve tout à fait la décision de l'obligation de refaire les façades de bâtiments tous les 10 ans. Trop des beaux hôtels particuliers du centre ville offrent des façades lépreuses ou défraîchies depuis longtemps, ainsi que des portails vétustes. Le centre ville est souvent gris et il existe trop de volets en plastique sur des façades des 18 ou 19<sup>e</sup> siècle. La chance de vivre dans des bâtiments anciens, souvent sauvegardés dans un centre ville exceptionnel, doit donner des obligations...La municipalité doit aussi avoir les mêmes exigences pour les bâtiments qui lui appartiennent...

Bravo dans les deux cas, façades et secteur sauvegardé.

Nicole Ovaere  
4 rue M. Rollinat  
Bourges

le 7 mai 2024, fait à Bourges

Nicole Ovaere

